

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**conformément à l'arrêté préfectoral signé le 16 juin 2016
il sera procédé du 29 août au 27 septembre 2016 (30 jours) à une enquête publique
préalable à la délivrance du permis de construire en vue du projet photovoltaïque au sol
situé sur le site de la Courtine à Avignon (84)**

Ce projet est conduit par la société CN' AIR 2 rue André Bonin, 69316 Lyon – Cedex 4, représentée par sa présidente, Mme Ayrault Elisabeth.

Des informations peuvent être demandées auprès de :

- Jocelyn Querol – 04 26 23 19 98, mail : j.querol@cnr.tm.fr

M. Leroy est désigné commissaire enquêteur titulaire et M. Laureau est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Du 29 août au 27 septembre 2016 les pièces du dossier, comportant notamment une étude d'impact et une évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie d'Avignon, place de l'Horloge où le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- **Lundi 29 août 2016 de 8h à 12h,**
- **Jeudi 15 septembre 2016 de 13h à 16h30,**
- **Mardi 27 septembre 2016 de 13h à 16h30.**

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert en mairie ou les adresser par écrit :

M. le commissaire enquêteur / Enquête publique photovoltaïque Courtine
Hôtel de Ville – Place de l'Horloge – 84045 Avignon cedex 9

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès : - Services de l'État en Vaucluse - DDT de Vaucluse – SEEF - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an :

- en mairie, - DDT de Vaucluse (SEEF) et sur le site de Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.